

# Conditions du maintien du disciple dans la voie Tidjani

Les conditions du maintien du disciple dans la voie Tidjani sont au nombre de trois :

**1** - S'abstenir de visiter les saints morts ou vivants dans l'intention de l'attachement et du profit spirituel excepté les saints Tidjani, les Compagnons du Prophète Mohammed (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) et les prophètes en général.

**2** - Interdiction d'associer les oraisons propres à l'ordre Tidjani à ceux des autres ordres.

**3** - L'accomplissement des oraisons Tidjani jusqu'à la mort.

En conséquence, celui qui délaisse une de ces trois conditions est désaffilié de la voie Tidjani. Il devra donc se repentir et demander à être de nouveau affilié à l'ordre.

Sidi Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) a dit : « **Trois choses nous détachent du disciple : le fait d'avoir d'autre Ouid que le notre, la visite des saints et le délaissement des oraisons** »

Zaouiya Tidjaniya El Koubra d'Europe

